Rio + 20 et l’égalité femmes-hommes

Réactualisé juin 2012

jeudi 18 août 2011, par Yveline Nicolas

L’Agenda 21 de Rio en 1992 affirme que la contribution des femmes est un aspect essentiel du développement durable. De nombreuses organisations de femmes et féministes agissent au niveau local, national, international depuis plus de vingt ans pour participer et élaborer de positions pour les conférences internationales des Nations unies et les réunions "parallèles" de la société civile.

Sommaire de cet article

- Agenda 21 et égalité des femmes et des hommes
- Rio + 20 : risque de régression pour les droits des femmes ?
- Mobilisation des femmes à Rio + 20
- Autres ressources

Agenda 21 et égalité des femmes et des hommes

L’Agenda 21 de Rio considère l’égalité femmes-hommes et la participation des femmes comme un aspect essentiel du développement durable (principe 20 de l’Agenda 21), y fait de nombreuses référence et y consacre un chapitre complet, le chapitre 24, intitulé "Action mondiale des femmes pour le développement durable".

En 1992, l’ONG WEDO avait coordonné un Congrès mondial des femmes. Venues de 83 pays du monde, ces femmes avaient élaboré un Agenda 21 des femmes pour une planète en paix et en bonne santé, qui a contribué à peser sur l’intégration du genre dans l’Agenda 21 officiel, et qui reste tout à fait d’actualité (traduit en français ici)

En 2002, pour le Sommet mondial du développement durable "Rio + 10" (SMDD), en lien avec le collectif d’ONG "Joburg 2012", des associations françaises et internationales avait publié une position « Femmes pour la qualité de la vie ; Pour une approche féministe du développement durable". Lire en ligne

Contrairement à l’Agenda 21 de Rio, le Programme d’action du Sommet mondial du développement durable de 2002 comportait peu de mentions de l’égalité femmes-hommes, mais réaffirmait les engagements antérieurs et intégrait l’objectif de mettre en place des indicateurs de genre. Voir notre article Femmes, genre dans le plan d’action du sommet mondial du développement durable de 2002.

L’intégration transversale de l’approche de genre en vue de l’égalité des femmes et des hommes apparait essentielle pour atteindre les objectifs du développement durable en matière économique, sociale, environnementale et culturelle. En 2003, la Commission du développement durable, instance des Nations unies chargée du suivi de l’Agenda 21, a décidé de faire de l’égalité femmes-hommes un aspect transversal de ses travaux jusqu’en 2015.

Rio + 20 : risque de régression pour les droits des femmes ?

Le texte base des discussions en cours "Le futur que nous voulons" comporte bien moins de références aux femmes et à l'égalité femmes-hommes (une cinquantaine contre 170 dans l'Agenda 21 de 1992). Il s'agit essentiellement de rappeler les engagements précédents (Convention internationale pour l'élimination des discriminations envers les femmes CEDEF, Programme d'action de la Conférence de Pékin en 1995, Programme d'action de la Conférence du Caire sur la Population...), et même le maintien de certains de ces acquis fait l'objet de discussions. La "question des femmes" est prise "en otage" comme objet de marchandage géopolitique entre pays du Sud et du Nord. L'Etat du Vatican, observateur, fait obstruction sur la notion de "genre" et sur certains aspects de la santé, des droits sexuels et de la procréation, notamment l'accès au planning familial et aux moyens de contraception. Les femmes apparaissent dans différentes parties du texte parmi les "populations vulnérables" - comme les peuples indigènes, les petits paysans etc. - et il n'y a pas d'analyse de genre concernant les aspects macroéconomiques et "l'économie verte", le développement et l'aide au développement, au coeur des dissensions.

Il est néanmoins positif que l'enjeu de l'intégration transversale du genre dans toutes les politiques et celui des indicateurs de genre soit réaffirmé.

La situation de Rio + 20 illustre bien le fait que quand les droits des femmes, leur participation et l'égalité femmes-hommes sont minimisés, ce sont l'ensemble des droits humains et l'objectif de justice sociale, économique et écologique qui sont en péril. En témoigne dans le texte général, l'oubli de l'approche par les droits au profit d'une vision utilitariste et technique. Ainsi, le droit à l'alimentation, à la souveraineté alimentaire, à l'eau sont absents ou édulcorés malgré les plaidoyers actifs des acteurs de la société civile.

La déclaration finale marque un recul dans la formulation des droits reproductifs des femmes. Le texte de position finale du Groupe majeur Femmes exprime une grande déception.

Mobilisation des femmes à Rio + 20

Dans le cadre du processus préparatoire, la résolution des Nations unies appelant à la conférence internationale de 2012 rappelle (art. 11) la décision de la commission de l'ONU "que la participation de représentants de toutes les régions, ainsi que d'hommes et de femmes, aux activités menées durant ses réunions devait être équilibrée".

France, Groupe Genre et développement soutenable

En France, un groupe de contact "genre et développement soutenable" s'est constitué. Il travaille notamment en lien avec le collectif français "Rio + 20".

Il est actuellement constitué de : Adéquations, Association Femmes et développement (AFED), Aster-International, ATTAC (commission genre et mondialisation), Collectif 13-MMF, EluEs contre les violences faites aux femmes (EVFF), Enda Europe, Fondation pour les Femmes africaines (FFA), Genre en Action, Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté, Planning Familial, Rapsode Production, Réseau Féministe « Ruptures », Section française de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF, L'Université Nomade, Université Européenne Populaire, Women in Europe for a Common Future France (WECF), et des personnes à titre individuel...

Le groupe "Genre et développement soutenable" a élaboré un texte de position, qui reste ouvert à

toutes les contributions et collaborations. Adéquations est chargée de la coordination de ce texte.